



Saint-Félicien, le mercredi 3 décembre 2025

Bonjour,

Service budgétaire est un organisme et dont la mission est de promouvoir les saines habitudes de consommation en vue de prévenir l'endettement, avec un volet éducation populaire et en défense des droits, nous sensibilisons, outillons, mobilisons et informons les consommateurs de tous âges de Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré afin qu'ils adoptent un comportement responsable en devenant des citoyens avertis et engagés.

De nombreux ménages que nous accompagnons chaque année rencontrent des difficultés avec le numérique. **Pour cette raison, la proposition d'Hydro-Québec d'imposer des frais de 1,40\$ par facture papier transmise (dossier R-4307-2025) est inacceptable parce qu'elle affectera davantage les ménages vulnérables et à faible revenu.**

Avoir accès à un ordinateur ou à internet ne signifie pas être capable d'utiliser les équipements ou comprendre les procédures. De nombreuses personnes rencontrent des difficultés avec le numérique qui vont au-delà de la question du coût financier que représente l'achat d'un ordinateur ou l'abonnement à des données cellulaires. Elles peuvent avoir du mal à utiliser Internet, un ordinateur, une tablette ou un cellulaire.


Cette situation est loin de concerner uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans. On peut penser aux personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté, aux personnes immigrantes, aux personnes qui ne parlent pas français ou anglais, aux personnes en situation de handicap. Des personnes âgées, oui, mais aussi des jeunes. Ces personnes ont le droit d'avoir accès aux informations qui les concernent. Elles sont parties prenantes de la société et ne devraient pas être punies pour leurs difficultés avec le numérique. Encore moins par Hydro-Québec qui est, rappelons-le, une société d'État.

Les personnes qui fréquentent notre organisme vivent déjà beaucoup de stress quand vient le temps de payer la facture d'électricité qui est déjà trop chère, encore plus en contexte de crise du logement et d'explosion du coût de la vie. Pourquoi leur ajouter un fardeau de 1,40\$ par mois (16,80\$ par année) ?

Hydro-Québec doit continuer d'envoyer ses factures par la poste gratuitement.  
Nous demandons à la Régie de l'énergie de refuser la demande d'Hydro-Québec.

Cordialement,

Nom et prénom **LARouche Yvan**  
Titre **Comm**  
Coordonnées **418 679 4646 p.2818**

  
signature



Saint-Félicien, le mercredi 3 décembre 2025

Bonjour,

Service budgétaire est un organisme et dont la mission est de promouvoir les saines habitudes de consommation en vue de prévenir l'endettement, avec un volet éducation populaire et en défense des droits, nous sensibilisons, outillons, mobilisons et informons les consommateurs de tous âges de Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré afin qu'ils adoptent un comportement responsable en devenant des citoyens avertis et engagés.

De nombreux ménages que nous accompagnons chaque année rencontrent des difficultés avec le numérique. **Pour cette raison, la proposition d'Hydro-Québec d'imposer des frais de 1,40\$ par facture papier transmise (dossier R-4307-2025) est inacceptable parce qu'elle affectera davantage les ménages vulnérables et à faible revenu.**

Avoir accès à un ordinateur ou à internet ne signifie pas être capable d'utiliser les équipements ou comprendre les procédures. De nombreuses personnes rencontrent des difficultés avec le numérique qui vont au-delà de la question du coût financier que représente l'achat d'un ordinateur ou l'abonnement à des données cellulaires. Elles peuvent avoir du mal à utiliser Internet, un ordinateur, une tablette ou un cellulaire.

Cette situation est loin de concerner uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans. On peut penser aux personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté, aux personnes immigrantes, aux personnes qui ne parlent pas français ou anglais, aux personnes en situation de handicap. Des personnes âgées, oui, mais aussi des jeunes. Ces personnes ont le droit d'avoir accès aux informations qui les concernent. Elles sont parties prenantes de la société et ne devraient pas être punies pour leurs difficultés avec le numérique. Encore moins par Hydro-Québec qui est, rappelons-le, une société d'État.

Les personnes qui fréquentent notre organisme vivent déjà beaucoup de stress quand vient le temps de payer la facture d'électricité qui est déjà trop chère, encore plus en contexte de crise du logement et d'explosion du coût de la vie. Pourquoi leur ajouter un fardeau de 1,40\$ par mois (16,80\$ par année) ?

Hydro-Québec doit continuer d'envoyer ses factures par la poste gratuitement.  
Nous demandons à la Régie de l'énergie de refuser la demande d'Hydro-Québec.

Cordialement,

Nom et prénom **JOSÉE LEMAY**

Titre **Directrice Service Budgétaire de St-Félicien**

Coordonnées **418 679 4646 poste 2810**

signature



Saint-Félicien, le mercredi 3 décembre 2025

Bonjour,

Service budgétaire est un organisme et dont la mission est de promouvoir les saines habitudes de consommation en vue de prévenir l'endettement, avec un volet éducation populaire et en défense des droits, nous sensibilisons, outillons, mobilisons et informons les consommateurs de tous âges de Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré afin qu'ils adoptent un comportement responsable en devenant des citoyens avertis et engagés.

De nombreux ménages que nous accompagnons chaque année rencontrent des difficultés avec le numérique. **Pour cette raison, la proposition d'Hydro-Québec d'imposer des frais de 1,40\$ par facture papier transmise (dossier R-4307-2025) est inacceptable parce qu'elle affectera davantage les ménages vulnérables et à faible revenu.**

Avoir accès à un ordinateur ou à internet ne signifie pas être capable d'utiliser les équipements ou comprendre les procédures. De nombreuses personnes rencontrent des difficultés avec le numérique qui vont au-delà de la question du coût financier que représente l'achat d'un ordinateur ou l'abonnement à des données cellulaires. Elles peuvent avoir du mal à utiliser internet, un ordinateur, une tablette ou un cellulaire.

Cette situation est loin de concerner uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans. On peut penser aux personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté, aux personnes immigrantes, aux personnes qui ne parlent pas français ou anglais, aux personnes en situation de handicap. Des personnes âgées, oui, mais aussi des jeunes. Ces personnes ont le droit d'avoir accès aux informations qui les concernent. Elles sont parties prenantes de la société et ne devraient pas être punies pour leurs difficultés avec le numérique. Encore moins par Hydro-Québec qui est, rappelons-le, une société d'État.

Les personnes qui fréquentent notre organisme vivent déjà beaucoup de stress quand vient le temps de payer la facture d'électricité qui est déjà trop chère, encore plus en contexte de crise du logement et d'explosion du coût de la vie. Pourquoi leur ajouter un fardeau de 1,40\$ par mois (16,80\$ par année) ?

Hydro-Québec doit continuer d'envoyer ses factures par la poste gratuitement.  
Nous demandons à la Régie de l'énergie de refuser la demande d'Hydro-Québec.

Cordialement,

Nom et prénom Alexandre Boutin  
Titre Bénévole  
Coordonnées 418 679 4648 p2818

Alexandre B  
signature



Saint-Félicien, le mercredi 3 décembre 2025

Bonjour,

Service budgétaire est un organisme et dont la mission est de promouvoir les saines habitudes de consommation en vue de prévenir l'endettement, avec un volet éducation populaire et en défense des droits, nous sensibilisons, outillons, mobilisons et informons les consommateurs de tous âges de Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré afin qu'ils adoptent un comportement responsable en devenant des citoyens avertis et engagés.

De nombreux ménages que nous accompagnons chaque année rencontrent des difficultés avec le numérique. **Pour cette raison, la proposition d'Hydro-Québec d'imposer des frais de 1,40\$ par facture papier transmise (dossier R-4307-2025) est inacceptable parce qu'elle affectera davantage les ménages vulnérables et à faible revenu.**

Avoir accès à un ordinateur ou à internet ne signifie pas être capable d'utiliser les équipements ou comprendre les procédures. De nombreuses personnes rencontrent des difficultés avec le numérique qui vont au-delà de la question du coût financier que représente l'achat d'un ordinateur ou l'abonnement à des données cellulaires. Elles peuvent avoir du mal à utiliser Internet, un ordinateur, une tablette ou un cellulaire.

Cette situation est loin de concerner uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans. On peut penser aux personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté, aux personnes immigrantes, aux personnes qui ne parlent pas français ou anglais, aux personnes en situation de handicap. Des personnes âgées, oui, mais aussi des jeunes. Ces personnes ont le droit d'avoir accès aux informations qui les concernent. Elles sont parties prenantes de la société et ne devraient pas être punies pour leurs difficultés avec le numérique. Encore moins par Hydro-Québec qui est, rappelons-le, une société d'État.

Les personnes qui fréquentent notre organisme vivent déjà beaucoup de stress quand vient le temps de payer la facture d'électricité qui est déjà trop chère, encore plus en contexte de crise du logement et d'explosion du coût de la vie. Pourquoi leur ajouter un fardeau de 1,40\$ par mois (16,80\$ par année) ?

Hydro-Québec doit continuer d'envoyer ses factures par la poste gratuitement.  
Nous demandons à la Régie de l'énergie de refuser la demande d'Hydro-Québec.

Cordialement,

Nom et prénom

Titre

Coordonnées

Jimmy Raphaël-Laurière

Commissaire

418-C 79-4646 2818

signature



Saint-Félicien, le mercredi 3 décembre 2025

Bonjour,

Service budgétaire est un organisme et dont la mission est de promouvoir les saines habitudes de consommation en vue de prévenir l'endettement, avec un volet éducation populaire et en défense des droits, nous sensibilisons, outillons, mobilisons et informons les consommateurs de tous âges de Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré afin qu'ils adoptent un comportement responsable en devenant des citoyens avertis et engagés.

De nombreux ménages que nous accompagnons chaque année rencontrent des difficultés avec le numérique. **Pour cette raison, la proposition d'Hydro-Québec d'imposer des frais de 1,40\$ par facture papier transmise (dossier R-4307-2025) est inacceptable parce qu'elle affectera davantage les ménages vulnérables et à faible revenu.**

Avoir accès à un ordinateur ou à internet ne signifie pas être capable d'utiliser les équipements ou comprendre les procédures. De nombreuses personnes rencontrent des difficultés avec le numérique qui vont au-delà de la question du coût financier que représente l'achat d'un ordinateur ou l'abonnement à des données cellulaires. Elles peuvent avoir du mal à utiliser Internet, un ordinateur, une tablette ou un cellulaire.

Cette situation est loin de concerner uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans. On peut penser aux personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté, aux personnes immigrantes, aux personnes qui ne parlent pas français ou anglais, aux personnes en situation de handicap. Des personnes âgées, oui, mais aussi des jeunes. Ces personnes ont le droit d'avoir accès aux informations qui les concernent. Elles sont parties prenantes de la société et ne devraient pas être punies pour leurs difficultés avec le numérique. Encore moins par Hydro-Québec qui est, rappelons-le, une société d'État.

Les personnes qui fréquentent notre organisme vivent déjà beaucoup de stress quand vient le temps de payer la facture d'électricité qui est déjà trop chère, encore plus en contexte de crise du logement et d'explosion du coût de la vie. Pourquoi leur ajouter un fardeau de 1,40\$ par mois (16,80\$ par année) ?

Hydro-Québec doit continuer d'envoyer ses factures par la poste gratuitement.  
Nous demandons à la Régie de l'énergie de refuser la demande d'Hydro-Québec.

Cordialement,

Nom et prénom

GAGNON Isabelle

Titre

GARE DU meuble

Coordonnées

418-679-4646 poste 2818

signature



Saint-Félicien, le mercredi 3 décembre 2025

Bonjour,

Service budgétaire est un organisme et dont la mission est de promouvoir les saines habitudes de consommation en vue de prévenir l'endettement, avec un volet éducation populaire et en défense des droits, nous sensibilisons, outillons, mobilisons et informons les consommateurs de tous âges de Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré afin qu'ils adoptent un comportement responsable en devenant des citoyens avertis et engagés.

De nombreux ménages que nous accompagnons chaque année rencontrent des difficultés avec le numérique. **Pour cette raison, la proposition d'Hydro-Québec d'imposer des frais de 1,40\$ par facture papier transmise (dossier R-4307-2025) est inacceptable parce qu'elle affectera davantage les ménages vulnérables et à faible revenu.**

Avoir accès à un ordinateur ou à internet ne signifie pas être capable d'utiliser les équipements ou comprendre les procédures. De nombreuses personnes rencontrent des difficultés avec le numérique qui vont au-delà de la question du coût financier que représente l'achat d'un ordinateur ou l'abonnement à des données cellulaires. Elles peuvent avoir du mal à utiliser Internet, un ordinateur, une tablette ou un cellulaire.

Cette situation est loin de concerner uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans. On peut penser aux personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté, aux personnes immigrantes, aux personnes qui ne parlent pas français ou anglais, aux personnes en situation de handicap. Des personnes âgées, oui, mais aussi des jeunes. Ces personnes ont le droit d'avoir accès aux informations qui les concernent. Elles sont parties prenantes de la société et ne devraient pas être punies pour leurs difficultés avec le numérique. Encore moins par Hydro-Québec qui est, rappelons-le, une société d'État.

Les personnes qui fréquentent notre organisme vivent déjà beaucoup de stress quand vient le temps de payer la facture d'électricité qui est déjà trop chère, encore plus en contexte de crise du logement et d'explosion du coût de la vie. Pourquoi leur ajouter un fardeau de 1,40\$ par mois (16,80\$ par année) ?

Hydro-Québec doit continuer d'envoyer ses factures par la poste gratuitement.  
Nous demandons à la Régie de l'énergie de refuser la demande d'Hydro-Québec.

Cordialement,

Nom et prénom *SALINÈSI HÉLÈNE*  
Titre *Intervenante en Consommation*  
Coordonnées *418 679-4646 poste 2814*

  
signature